



24^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan

Genève, le 25 septembre 2013

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Nous remercions l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan pour la présentation de son rapport.

La Suisse salue les mesures prises jusqu'à présent par le gouvernement soudanais en vue de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Par ailleurs, nous appelons le gouvernement et les instances compétentes à faire en sorte que les mesures prévues soient mises en œuvre et qu'elles aient un impact pour la population civile dans toutes les régions du pays. Il est indispensable de placer le souci du résultat au cœur de toute action dans le domaine des droits de l'homme.

Aussi faut-il impérativement associer la société civile à l'action menée par le gouvernement en faveur des droits de l'homme. C'est pourquoi nous appelons le gouvernement soudanais à s'abstenir de restreindre ou d'entraver les activités de la société civile ou celles des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, et à renforcer la coopération avec ces acteurs. Il est inacceptable qu'ils soient l'objet de menaces en raison de leur travail de sensibilisation aux droits de l'homme. **Monsieur l'Expert indépendant, quelles mesures concrètes proposez-vous pour améliorer la coopération entre le gouvernement et la société civile ?**

La Suisse continue sa collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme du Soudan afin de renforcer ses capacités. Il est essentiel que cette commission devienne un interlocuteur indépendant en matière des droits de l'homme pour tous les acteurs concernés. **Monsieur l'Expert indépendant, quelles mesures concrètes sont encore nécessaires pour garantir un fonctionnement efficace de cette institution ?**

La Suisse demeure préoccupée par les carences du système judiciaire du pays. De nombreuses violations de droits de l'homme restent impunies. C'est pourquoi la Suisse appelle le gouvernement du Soudan à lutter contre cette situation d'impunité et à faire répondre de leurs actes les auteurs de ces crimes. L'accès à la justice doit être garanti, notamment dans les régions du pays touchées par le

conflit. **Monsieur l'Expert indépendant, quelles mesures le gouvernement soudanais devra-t-il prendre en vue d'assurer un meilleur accès à la justice ?**

En conclusion, la Suisse estime que le Conseil des droits de l'homme doit continuer à suivre de près l'évolution des droits de l'homme au Soudan jusqu'à ce que la situation se soit améliorée de manière notable et durable sur l'ensemble de son territoire. **Elle est de ce fait très en faveur du renouvellement et du renforcement du mandat de l'Expert indépendant pour le Soudan.**

Monsieur le Président, je vous remercie.